

Editorial

Chers lectrices, chers lecteurs,

Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter une très bonne année 2005, une bonne santé et beaucoup de succès dans vos activités professionnelles et bénévoles.

Le premier bulletin de cette année est entièrement consacré à une **table ronde organisée par la Fondation APEMH** et qui avait lieu le 24 février 2004 à la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette sous le thème « Sans toi, ni loi ». Les présentations ainsi que le débat étaient concentrés sur la situation légale et les droits des personnes handicapées. Après les multiples manifestations de l'Année Européenne des Personnes handicapées en 2003, la table ronde avait pour but de voir si au-delà d'une certaine médiatisation, de réels progrès avaient été réalisés pour les personnes en situation de handicap.

Personnellement, je pense qu'on constate beaucoup de bonnes intentions, beaucoup de bonne volonté mais que les réalisations concrètes se font attendre. Malgré certaines améliorations ici et là, nous n'avons toujours pas une politique globale et cohérente dans le domaine du handicap. Dans les discussions lors de la table ronde, on insistait beaucoup sur le fait qu'il y a souvent de bonnes lois, mais que **les ressources financières et humaines manquent** pour les mettre en œuvre. On a également insisté sur les efforts que doivent faire les communautés locales, les écoles, la société civile pour créer un environnement favorable aux personnes handicapées. De grands efforts ont été faits pour développer et équiper les structures spécialisées mais au niveau des mentalités, nous sommes dans la même situation qu'en **1981, l'année Internationale des Personnes Handicapées**. J'étais à ce moment-là secrétaire du Comité National Luxembourgeois pour la coordination et l'animation de l'Année Internationale des Personnes Handicapées. J'avais pour mission de rédiger le rapport final de la commission qui fut d'ailleurs

publié dans le bulletin de l'ANCE N° 40/41. Il serait intéressant de revoir point par point les recommandations du Comité et de voir dans quels domaines des progrès ont été faits depuis 1981.

L'intégration scolaire est un bel exemple pour une politique d'intégration ratée. Bien que nous ayons une loi qui donne aux parents le droit de scolariser leur enfant handicapé dans l'école normale, les obstacles de toutes sortes qui se dressent contre ce droit sont énormes. Il est évident qu'une politique d'inclusion scolaire est une condition essentielle pour préparer la future intégration professionnelle et sociale de l'enfant handicapé. Souvent, les intervenants de ta table ronde ont insisté sur une bonne politique d'intégration. **D'où la nécessité de changer profondément les structures de notre système scolaire** qui s'y oppose avec toute l'inertie et la lourdeur de son appareil archi conservateur.

En 1981, le Comité National avait noté entre autres : « Ce n'est pas notre intention de faire ici le procès de l'enseignement primaire : mais le fait est qu'en fonctionnant ainsi, notre école n'est pas seulement incapable d'assimiler les enfants handicapés proprement dits mais encore pose-t-elle des problèmes insurmontables aux enfants étrangers (qui constituent plus d'un tiers des élèves), aux enfants qui ont des difficultés d'apprentissage, aux enfants malades et autres. ». PISA n'était pas une fatalité !

Robert Soisson

Ne pas oublier:

Le comité vous prie de bien vouloir régler vos cotisations pour l'année 2005 et le cas échéant pour 2004. Membres individuels : 15 € et institutions 80 €. Virements sur le compte CCP de l' ANCE:

IBAN LU37 1111 0029 7767 0000